

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 6 SEPTEMBRE 2022**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, sixième jour du mois de septembre deux mille vingt-deux, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : Mme Andrée Bouchard, préfet suppléant et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Patrick Bonvouloir, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du SCRI et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

2079-09-22 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron, appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes :

- 1.- Ajout du point 6.2.3 - Comité consultatif régional/Ministère de la Famille : Nomination d'un représentant de la MRC.
- 2.- Ajout du point 6.2.4 - Ressources humaines : Appel de candidatures pour un poste de secrétaire.
- 3.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

2080-09-22 Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau, appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Bouchard,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 juillet 2022, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Municipalité d'Henryville - Règlement 59-2006-33**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 59-2006-33 adopté par le conseil de la municipalité d'Henryville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise sous certaines conditions, la culture et transformation de cannabis dans une zone située à la limite sud-est de la municipalité.

B) **Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville - Règlement 2022-358-14**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2022-358-14 adopté par le conseil de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie les usages et normes relatifs aux garages. Plus spécifiquement, il autorise le travail du bois, l'entreposage et les soudures légères dans le bâtiment existant situé sur le lot 4 390 867.

C) **Municipalité de Venise-en-Québec**

C.1 **Règlement 315-2007-9**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 315-2007-9 adopté par le conseil de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie la définition d'« Arbre » de même que les conditions d'émission d'un permis ou d'un certificat.

C.2 **Règlement 322-2009-29**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 322-2009-29 adopté par le conseil de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie les normes relatives aux exigences de plantation et l'interdiction d'abattage d'arbres en milieu urbain si certaines conditions ne sont pas respectées.

D) **Hydro-Québec - Ligne d'interconnexion Hertel-New York**

Les membres du comité administratif recommandent d'émettre un avis favorable relativement au projet de construction d'une ligne souterraine et sous-marine reliant le poste Hertel, situé à La Prairie, à un point d'interconnexion sous-fluvial dans la rivière Richelieu à la frontière canado-américaine. Le tracé proposé concerne les affectations agricole et périurbaine, la zone inondable de faible et de grand courant de même que le littoral et un territoire d'intérêt écologique. Le projet est conforme au schéma d'aménagement et de développement et son document complémentaire.

E) Avis à la CPTAQ - Dossier 438113

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer que les démarches de la firme Energir s.e.c. en vue d'obtenir l'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une partie des lots 4 776 638 et 4 776 639 situés en la municipalité de Saint-Sébastien sont conformes au schéma d'aménagement et de développement et son document complémentaire. Ce projet vise de nouvelles servitudes permanentes (72 mètres carrés) en marge d'une autorisation déjà accordée par la CPTAQ.

F) Avis à la CPTAQ - Dossier 437976

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer que les démarches de la firme Géninovation en vue d'obtenir l'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 5 986 885 situé en la municipalité de Saint-Valentin sont conformes au schéma d'aménagement et de développement et son document complémentaire. Le projet vise la caractérisation environnementale d'un puits inactif d'hydrocarbures dans le but de déterminer si une réhabilitation des sols est requise. L'installation de puits d'observation temporaires de même que l'échantillonnage de l'eau et des sols sont préconisés.

1.1.2 Modifications

A) Municipalité de Noyan - Ajustement du périmètre urbain

Les membres du comité administratif recommandent de procéder à une modification du schéma d'aménagement et de développement visant à retirer certains lots de l'affectation « agricole » pour les inclure à l'affectation « urbanisation ». Il est précisé que ces lots ne font pas partie de la zone agricole. Les membres ont analysé la possibilité d'une modification du schéma d'aménagement pour l'ensemble des municipalités concernées par des dossiers identiques d'ajustement du périmètre urbain à la zone agricole toutefois, il est recommandé de vérifier l'orientation du gouvernement du Québec pour une telle demande. En conséquence, l'avis de motion, l'adoption du projet de règlement, l'adoption du document indiquant la nature des modifications, la nomination des membres de la commission de consultation publique et l'établissement de la date de la consultation publique feront partie de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 septembre 2022.

1.2 Urbanisme - Divers

1.2.1 Inventaire des îlots de chaleur à l'échelle régionale

Compte tenu que toutes les municipalités doivent procéder à l'identification des îlots de chaleur sur leur territoire et prévoir des règles et normes afin d'atténuer les effets de ces îlots d'ici 2024, les membres du comité administratif recommandent de vérifier les prix auprès des professionnels pour réaliser les travaux pour l'ensemble des 14 municipalités. Un avis sera transmis aux directeurs généraux pour les informer de cette initiative.

1.2.2 Commission mixte internationale - Rapport final

Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, soumet que la Commission mixte internationale a déposé et rendu public son rapport final concernant les recommandations pour réduire les impacts des inondations dans le bassin du lac Champlain. Les municipalités sont invitées à consulter la cartographie de la plaine inondable disponible sur le site Web toutefois, cette dernière n'est pas en vigueur à l'échelle provinciale.

1.2.3 Plan régional des milieux humides et hydriques - Finalisation des travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à octroyer à l'OBV Yamaska la réalisation des travaux de finalisation du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) puisque le contrat avec BC2 a du être résilié.

1.2.4 Projet de sensibilisation sur les espèces en péril - UPA de la Montérégie

La Fédération de l'UPA de la Montérégie sollicitait la MRC afin de collaborer à un projet de sensibilisation sur les espèces en péril, soit une contribution financière pour l'impression et l'installation de panneaux. Compte tenu que seules les municipalités de Mont-Saint-Grégoire et Saint-Alexandre sont concernées par le projet, la MRC réfèrera la Fédération de l'UPA de la Montérégie à ces dernières.

1.2.5 Demande d'exclusion de la zone agricole - Mont-Saint-Grégoire

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser, si requis, les démarches visant une demande d'exclusion pour une partie des lots 5 412 435, 5 563 876 et 5 563 877 auprès de la CPTAQ. Il est précisé qu'une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles est actuellement pendante devant la CPTAQ.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Piste cyclable La Montérégiade

2.1.1 Déplacement d'une entrée charretière - Autorisation aux travaux

CONSIDÉRANT QU'une entrée charretière pour l'accès à une propriété est sise sur la piste cyclable La Montérégiade longeant la Montée de Versailles à Mont-Saint-Grégoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déplacer cette entrée sur le lot 4 159 770 afin de rendre la piste cyclable sécuritaire;

CONSIDÉRANT les travaux d'asphaltage (Phase III) d'une partie de la piste cyclable débutant dans les prochains jours;

EN CONSÉQUENCE;

2081-09-22 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'AUTORISER le déplacement de l'entrée charretière du lot 4 158 619 et la signature d'une entente à intervenir avec les représentants de la succession de M. Gilbert Le Dreff;

D'AUTORISER les travaux pour le déplacement de l'entrée charretière sur le lot 4 159 770 à même les travaux d'asphaltage Phase III de cette section de la piste cyclable;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à même l'enveloppe prévue pour ce projet, soit la subvention issue de l'entente conclue avec le MAMH pour le FRR Volet 1, le surplus non affecté de la Partie VI et/ou les enveloppes réservées des ressources naturelles (SJSR 92,55%/Périurb 7,45%).

ADOPTÉE

2.1.2 Circulation en véhicule tout terrain (Quad)

Une demande de circulation en véhicule tout terrain (Quad) a été déposée par les représentants du Club Quad Riverain à l'effet de permettre la circulation en véhicule tout terrain sur la portion de la piste cyclable située entre le 3^e Rang sud et la rue Croisetière sud et ce, en période hivernale. Compte tenu que cette cohabitation ne peut être sécuritaire et que les Quads sont interdits par règlement sur la piste cyclable, la demande ne peut être acceptée.

2.2 CRSQV - Demande de rencontre

Compte tenu qu'une séance de travail concernant le projet éolien de Monnoir est déjà prévue le 14 septembre 2022, la demande des représentants du Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV) est acceptée toutefois, la rencontre se tiendra préalablement à la séance ordinaire du 12 d'octobre 2022.

3.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

3.1 Comité des directeurs de services de sécurité incendie

Mme Michelle Chabot fait état de plusieurs points traités par les directeurs des services de sécurité incendie lors de leur récente rencontre, en l'occurrence :

- Présentation du nouveau directeur adjoint du SSI de Saint-Jean-sur-Richelieu
- Gestion des interventions d'urgence vs responsabilité (PC, dénombrement, etc.)
- Demande d'entraide - demander les bonnes ressources
- Flotte de véhicules de chaque service
- Projet du SI SJsR d'acheminement automatique
- Prévention des incendies
- Communication radio
- Projet d'achat regroupé

Il est précisé que l'ensemble des échanges sur ces dossiers sont de l'initiative de l'ensemble des directeurs et non de la MRC. L'orientation de travailler en collégialité a également été constatée et souhaitée de tous. Il est mentionné que les représentants de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu reviendront sous peu avec certaines informations financières et logistiques pour présenter un service 911 à l'échelle régionale aux représentants des municipalités périurbaines. À suivre.

4.0 ÉVALUATION

4.1 Logiciel de téléinspection - Droit d'accès

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'un logiciel de téléinspection pour le service de l'évaluation de la MRC contribuerait à rencontrer les échéanciers et minimiser les déplacements;

EN CONSÉQUENCE;

2082-09-22 Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE les membres du comité administratif de la MRC autorisent le droit d'accès pour une période d'un (1) an au logiciel de téléinspection de la firme Modellium inc. pour un montant de 8 600\$ (taxes en sus), le tout suivant la proposition datée du 19 juillet 2022;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin puisés à même le surplus non affecté de la Partie II.

ADOPTÉE

5.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Engagement de cadets - Saison estivale 2023

Les membres du comité administratif recommandent de confirmer l'engagement de deux cadets pour la saison estivale 2023. À cet effet, une résolution sera présentée dans le cadre de la séance ordinaire du 14 septembre 2022 pour officialiser le tout. Les coûts à envisager seront prélevés à même l'enveloppe de redevances sur les ressources naturelles réservée aux municipalités périurbaines.

6.0 FONCTIONNEMENT

6.1 Finances

6.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 14 septembre prochain.

6.1.2 Refonte du site internet et du logo - Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE le logo de la MRC a été créé en 2000;

CONSIDÉRANT QUE le site internet de la MRC du Haut-Richelieu a été mis en ligne depuis plus de 10 ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'actualiser ces deux éléments par la création d'un nouveau logo ainsi que la refonte du site internet;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été entreprises à cet effet suite à l'adoption de la résolution 2049-02-22 du 1^{er} février 2022;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent s'arrimer avec le projet « Signature innovation »;

EN CONSÉQUENCE;

2083-09-22 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif de la MRC octroi le contrat pour les travaux de refonte du site internet et la création d'un nouveau logo à Mme Caroline Nguyen Minh pour un montant de 18 000\$, taxes en sus, le tout suivant son devis daté du 4 août 2022;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin à même le surplus non affecté de la Partie I.

ADOPTÉE

6.1.3 Prévisions budgétaires 2023 - Séance de travail

Préalablement à la séance ordinaire du 14 septembre 2022, les membres du conseil fixeront les dates de la tenue des séances de travail visant l'élaboration des prévisions budgétaires 2023. Les dates envisagées seraient les 9, 10 et/ou 16 novembre 2022.

6.2 Divers

6.2.1 Demandes d'appui

A) Accès entreprise Québec - Assouplissement des règles

Les membres du comité administratif recommandent un appui aux démarches effectuées auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation afin d'assouplir le programme Accès entreprise Québec de sorte à ne pas obliger les MRC à dépenser impérativement les enveloppes financières accordées annuellement.

B) MTQ - Changement de mission

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de plusieurs villes et MRC relativement au changement de mission du MTQ.

C) LPTAA - Demandes à portée collective

Considérant que la MRC du Haut-Richelieu n'a pas déposé de demande à portée collective auprès de la CPTAQ, les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de plusieurs MRC relativement au refus de la CPTAQ de procéder à l'analyse de ces dossiers.

D) Interrupteurs de courant sur véhicules électriques et hybrides - Uniformisation des normes

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer l'ensemble des démarches des services de sécurité incendie afin d'obtenir l'uniformisation des normes pour les interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides de sorte à ce qu'ils se retrouvent au même endroit sur chaque véhicule.

E) Prélèvements d'eau souterraine - Divulgateion

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches visant la divulgation des données sur les prélèvements d'eau souterraine considérant les enjeux juridiques possibles.

F) Saint-Valentin - Maintien du comptoir de Postes Canada

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la municipalité de Saint-Valentin visant le maintien du comptoir de Postes Canada.

G) Fusion des municipalités de Saint-Guy et Lac-des-Aigles

Les membres du comité administratif privilégient que les dossiers de fusion de municipalités se règlent entre elles.

H) OBVBM - Étude sur les apports en nutriments et leurs impacts sur la baie Missisquoi du lac Champlain et le lac Memphrémagog

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer la demande de l'OBVBM afin d'obtenir du gouvernement fédéral un suivi des conclusions et recommandations de l'étude sur les apports en nutriments et leurs impacts sur la baie Missisquoi du lac Champlain et le lac Memphrémagog.

6.2.2 Période des Fêtes 2022-2023 - Fermeture des bureaux

Tel que le prévoit la convention collective de travail, le directeur général soumet que la fermeture des bureaux de la MRC du Haut-Richelieu pour la période des Fêtes 2022-2023 s'échelonne du mercredi 21 décembre 2022, 16h30, au jeudi 5 janvier 2023, 8h30, soit :

CAPV2022-09-06

22/12/2022 (jeudi)	Congé férié
23/12/2022 (vendredi)	Congé férié
26/12/2022 (lundi)	Congé férié
27/12/2022 (mardi)	Congé sans solde
28/12/2022 (mercredi)	Congé sans solde
29/12/2022 (jeudi)	Congé sans solde
30/12/2022 (vendredi)	Congé férié
02/01/2023 (lundi)	Congé férié
03/01/2023 (mardi)	Congé férié
04/01/2023 (mercredi)	Congé sans solde

6.2.3 Comité consultatif régional de la Montérégie-Est du ministère de la Famille - Nomination

2084-09-22 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville soit nommé membre des comités « Développement économique » et « Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture » de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de représentant de la MRC du Haut-Richelieu afin de la représenter au sein du Comité consultatif régional de la Montérégie-Est du ministère de la Famille et ce, pour l'année 2022;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

6.2.4 Ressources humaines - Appel de candidatures

Le directeur général soumet qu'en prévision d'une retraite au poste de secrétaire au cours de l'année 2023, un appel de candidatures sera publié sous peu.

7.0 COURS D'EAU

7.1 Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville - Personne désignée - Règlement 449 - Nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de M. Mathieu Sénécal à titre de personne désignée pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, particulièrement au sein de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

7.2 Comité des digues et stations de pompage de la rivière du Sud - Henryville et Saint-Sébastien - Nominations

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de M. Daniel Walaszczyk de la municipalité d'Henryville et Mme Lyne Morin de la municipalité de Saint-Sébastien afin de siéger à titre de membres du comité des digues et stations de pompage de la rivière du Sud, le tout tel que proposé par les deux municipalités respectives.

CAPV2022-09-06

8.0 VARIA

9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

2085-09-22 Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Bouchard,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC
du Haut-Richelieu, ce 6 septembre 2022.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et greffier-trésorier